



TAHITI NUI

PACIFIC GAMES

Le Président,

Papeete, le 29 octobre 2015.

à

Monsieur le Directeur de Tahiti Infos

Objet : Droit de réponse.

Réf. : V/article du 28 octobre 2015 à la page 22 intitulé « La justice donne raison au comité olympique de Polynésie française ».

Monsieur le Directeur,

Suite à votre article cité en référence, je souhaiterais vous faire part de notre stupéfaction quant aux termes utilisés et non mesurés tels que « voyous », qui ne définissent en rien les responsables bénévoles que nous sommes, intègres, soucieux de l'intérêt général et engagés en faveur de notre jeunesse.

Au titre d'un droit de réponse, le bureau de l'association « Tahiti Nui Pacific Games » (TNPG) souhaite pouvoir donner sa position sur les sujets soulevés par M. Tauhiti NENA, qui soit publiée dans vos colonnes.

Si la nouvelle équipe de TNPG s'était présentée au renouvellement de l'association le 25 mars 2015, c'est parce qu'elle a été convoquée à y participer puisque M. Bernard COSTA, l'ancien président, n'avait pas renouvelé le bureau à temps et n'était plus légitime en application des statuts de l'association. C'est même sous l'autorité de M. COSTA que l'assemblée s'était tenue lorsque les procurations ont été vérifiées, celui-ci n'ayant pas autorisé certains représentants sans mandat de leur président, de voter tels que le représentant de la fédération de boxe, celui de la fédération de voile, ainsi que celui de la fédération de tennis de table.

Par ailleurs, la situation financière de l'association à l'époque était plus que préoccupante puisqu'elle affichait un passif de plus de 6 millions de francs. Cela démontrait une gestion hasardeuse et préoccupante de l'association, contrairement à aujourd'hui avec plus de 4 millions en caisse.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que certains présidents de fédération ont souhaité un changement de la direction de TNPG afin de sauver la participation de la Polynésie française aux Jeux du Pacifique.

Et nous sommes aujourd'hui très fiers du travail accompli puisque la participation de l'équipe de Tahiti s'est passée dans de très bonnes conditions. Rappelons également que les fédérations composant le nouveau bureau de TNPG ont rapporté 36 médailles d'or sur les 39 remportées au total par Tahiti, soit plus de 90% des résultats (tennis de table (7), va'a (10), athlétisme (2), natation (8), tir (3), taekwondo (6)), alors M. Tauhiti NENA devrait être plus respectueux des athlètes et des responsables ayant porté haut les couleurs du *fenua*.

L'annulation de l'assemblée générale ayant élu le nouveau bureau par le tribunal n'est pas une fin en soi puisque toutes les voies de recours n'ont pas encore été épuisées.

Concernant l'utilisation des 120 millions attribués par la Polynésie française pour les XVes Jeux du Pacifique, toutes les factures ont déjà été remises à la direction de la jeunesse et des sports, et le bilan financier de l'association sera bientôt soumis à la validation des présidents de fédération.

Plus de 9 millions ont été consacrés au rapatriement des athlètes venant principalement de Métropole, et toutes les fédérations ou les parents d'athlètes ayant pris en charge le billet d'avion, ont été remboursés. Pour le rapatriement du fils de M. Tauhiti NENA, l'association a refusé le remboursement du billet payé par le COPF puisque la procédure mise en place n'a pas été respectée.

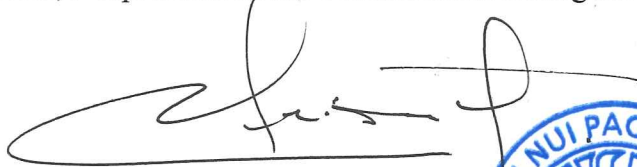
Pour les produits dérivés des jeux, TNPG avait reçu l'autorisation du COPF d'utiliser son logo et celui des jeux, mais M. Tauhiti NENA s'était rétracté parce qu'une nouvelle équipe avait été élue, refusant qu'on déloge son trésorier et rejetant le résultat des urnes. Mais à son tour, TNPG se demande si le COPF est autorisé à utiliser les anneaux olympiques alors qu'il n'est pas affilié au CIO ?

Enfin, s'agissant de l'utilisation des fonds publics, M. Tauhiti NENA devrait rester humble sur le sujet puisqu'il n'y voyait aucun inconvénient lorsqu'il occupait à la fois les fonctions de Ministre de la jeunesse et des sports, de président du COPF, et de Président délégué de la fédération polynésienne de boxe.

A ce sujet, on se demande 3 mois après les jeux, ce qu'il en est des fonds que le COPF doit reverser aux fédérations pour les frais engagés dans le cadre de la préparation des jeux alors que la commission d'attribution s'est déjà réunie ? Nous espérons que M. Tauhiti NENA ne les détournera pas de leur objet d'autant qu'il a refusé de les rajouter aux crédits proposés par le nouveau bureau de TNPG en dépit des difficultés financières que rencontrent certaines fédérations sportives.

En tout état de cause, il est surprenant d'apprendre que M. Tauhiti NENA convoque la presse pour faire part de ses plaintes et de ses gémissements au lieu de parler de l'avenir et du développement du sport, nous amenant à penser qu'il manque certainement de discernement et de sérénité à moins de 3 mois des élections qui verront le renouvellement du conseil d'administration du COPF et au cours desquelles il soumettra son bilan et sa réélection à la décision des présidents de fédérations sportives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Gérald HUIOUTU

